

Insertion urbaine et paysagère des autoroutes dans le Grand Paris

Communiqué de presse

27 JANVIER 2016



Le réseau magistral, constitué notamment des autoroutes et voies rapides, assure un rôle essentiel dans la mobilité et le développement économique de la région Île-de-France. Cinquante ans après sa création, un changement de paradigme est nécessaire.

L'autoroute se transforme, son exploitation est optimisée, son paysage et ses connexions aux territoires évoluent; elle devient une infrastructure ressources et plurielle, un support de la trame verte métropolitaine.

L'étude sur « l'insertion urbaine et paysagère des autoroutes dans le Grand Paris » réalisée par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) en lien avec la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), en particulier la direction des routes Île-de-France, dresse le portrait dynamique de la mutation engagée et propose quatre axes de progrès à mettre en œuvre entre 2016 et 2020.

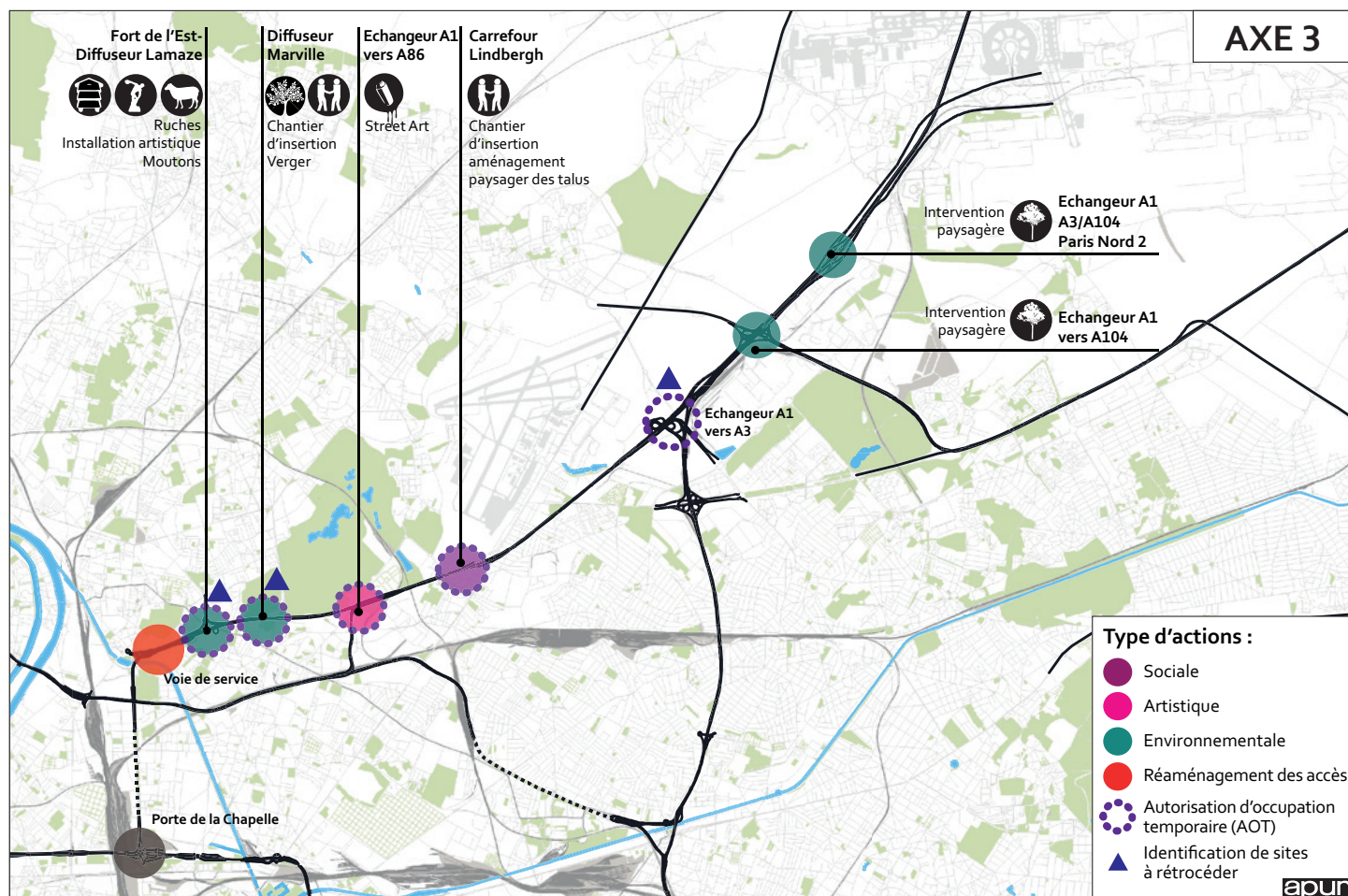
Après une analyse détaillée et de nombreux échanges avec tous les acteurs, quatre axes de progrès, susceptibles d'être proposés à tous les partenaires concernés, ont été identifiés pour être mis en œuvre au cours de la période 2016/2020 :

Axe 1. La mise en valeur du grand paysage métropolitain et l'utilisation des grandes infrastructures pour renforcer la trame verte ;

Axe 2. La prévention des occupations illicites et des décharges sauvages sur les bords des autoroutes franciliennes ;

Axe 3. L'amélioration des interfaces avec les territoires, des entrées de ville et des continuités urbaines ;

Axe 4. L'optimisation de l'exploitation du réseau, la réduction de la congestion et l'insertion environnementale.





© Apur



Avant

Pour chacun des axes, l'Apur présente un diagnostic et les meilleures pratiques relevées, puis des propositions qu'elle décline de manière fine sur l'autoroute A1 (liaison Paris/Roissy, site de la COP21, centre névralgique de la candidature JO 2024).

Les propositions privilégient des transformations douces avec une mise en œuvre rapide et durable, considérant une mutation progressive en lien avec la mise en place du nouveau maillage de transports apporté par le réseau du Grand Paris Express (RGPE) qui mettra chaque métropolitain à moins de deux kilomètres d'une gare.

L'évolution du trafic sur le réseau routier sera mieux maîtrisée, contribuant à une amélioration des déplacements, du cadre et de la qualité de vie, et participant ainsi à la formation d'une métropole du XXI^e siècle.



© Apur

Autoroute A1 à Saint-Denis : une occupation possible des délaissés du Fort de l'Est

Patrick Bertrand architecte DPLG, Atelier Patrick Bertrand et Anne Jauréguberry, architecte DPLG, urbaniste, agence AUPA



Avant

Contact-presse :

Renaud Paque,
directeur du développement,
Apur,
renaud.paque@apur.org,
01 42 76 21 59

Stéphanie Carvalheiro,
directrice de la communication,
DRIEA,
stephanie.carvalheiro@
developpement-durable.gouv.fr,
01 40 61 82 24

© illustration Olivier Ploin - Patrick Bertrand architecte DPLG, Atelier Patrick Bertrand et Anne Jauréguberry, architecte DPLG, urbaniste, agence AUPA



Autoroute A6a à Gentilly : projet d'aménagement d'une promenade sur les talus

En savoir plus :

<http://www.apur.org/etude/insertion-urbaine-paysagere-autoroutes-grand-paris>

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/insertion-urbaine-et-paysageredes-autoroutes-dans-a4992.html>